AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION CHAMPAGNE-ARDENNE

Départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
62, avenue Nationale - La Neuvillette
B.P. 1154 - 51056 REIMS CEDEX
Téléphone : 26.09.06.43

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel :
Edition A ou B : 150 F.
Edition A + B : 285 F.

ÉDITION GÉNÉRALE - GRANDES CULTURES

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

BULLETIN n° 17 du 3 JUILLET 1986

POIS	:	Tordeuses
POMME DE TERRE	:	Mildiou bloqué
MAIS	:	Situation pyrale

AVEC VOTRE MINITEL

Pour profiter des informations par MINITEL, appeler directement le n° 36.15.91.77 et faire le code EDIMK

CE MESSAGE EST CONSULTABLE SUR MINITEL DEPUIS LE 02/07

POIS

* Le vol de tordeuse se poursuit, mais les captures sont en baisse.

La région de Suippes-Cuperly enregistre les plus fortes prises (650 captures cumulées à Suippes le 1/07).

* Seuil d'intervention :

- 200 captures cumulées au stade "gousses plates" : semis tardifs.
- 400 captures cumulées au stade "gousses pleines" : semis de fin mars-début avril.

Ne traiter pas systématiquement.

* Surveiller le Botrytis.

POMME DE TERRE

Mildiou :

Les fortes chaleurs ont nécrosé les taches de mildiou : deux orages successifs seront nécessaires pour obtenir une nouvelle contamination.

ATTENDRE POUR INTERVENIR.

MAIS

Pyrale :

Le vol a débuté faiblement la semaine dernière.

Premières pontes observées le 01/07 à Pouy-sur-Vannes (10), températures défavorables à l'activité des papillons.

Traitements liquides : les retarder au maximum, jusqu'au stade limite de passage (1,2 m).

Traitements granulés : ils sont à placer au stade "50 % des panicules visibles dans le cornet". La période du 12 au 25 juillet peut être avancée.

Nous donnerons de plus amples informations dans notre prochain bulletin.

Au verso, sont reproduites les cartes d'infestations larvaires établies à l'automne 1985 en collaboration avec :

- la F.D.G.E.D.A. de l'Aube.
- l'A.P.V.A. de la Haute-Marne.
- le Comité Technique de la Marne.
- l'Union Agricole Ardennaise.

Les risques géographiques sont les suivants :
- population supérieure à 1 larve/pied : risque certain, traitement obligatoire.
- population comprise entre 0,5 et 1 larve/pied : risque possible à évaluer en fonction des pontes et de l'évolution des surfaces.
- population inférieure à 0,5 larve/pied : risque faible, ne pas traiter.

Erratum : Au verso de cette page, lire : page 2 au lieu de 3.

Imprimerie du S.R.P.V. Champagne-Ardenne. Le Directeur Gérant J. BOUCHET. CPPAP n° 529 AD (C SPV 1984)

2e EX Jo + P   P. 163

PYRALE DU MAIS

Automne 1985

INFESTATION LARVAIRE

(quadrillé)	plus d'une larve par pied
(hachuré)	de 0,5 à 1 larve par pied
+ + + +	moins de 0,5 larve par pied

ARDENNES ⇐

MARNE ⇐

HAUTE-MARNE ⇐

AUBE ⇒

Givet
Fumay
Rocroi
Monthermé
Renwez
Rumigny
CHARLEVILLE MEZIERES
Signy-l'
SEDAN
Flize
Carignan
Mouzon
Omont
Raucourt
Le Chesne
Buzancy
RETHEL
Attigny
VOUZIERS
Machault
Monthois
Grandpré
Beine-Nauroy
Suippes
Ville-sur-Tourbe
S. MENEHOULD
CHALONS S. MARNE
Dommartin s/Yèvre
Ecury s/Coole
Sézanne
Anglure
Villenauxe
NOGENT SUR SEINE
Arcis s/Aube
ST. DIZIER
Montier en-Der
TROYES
CHAUMONT
BAR S/AUBE
Nogent-en-Bassigny
Arc-en-Barrois
Val de Gris
LANGRES
Auberive
Le Vallinot
Fayls
Amance
Clefmont
Bourmont
St. Blin
Semilly
Prauthoy